

Procès Verbal du Conseil Municipal de Rapale du 14 juin 2020

Etaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux : Mmes PASQUALINI, FABREGAT, GARATTE M-C, MM BURGER, CASU, FONDACCI de PAOLI G., FONDACCI de PAOLI J-C, GARATTE P., RAFFAELLI, SANCIU.

Etait absent représenté : /

Etait absent : TOMASINI Jérémy.

Le quorum étant atteint ;

Monsieur Guy FONDACCI est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Jean-Claude FONDACII DE PAOLI, Maire de la Commune de Rapale.

Ordre du jour :

1. Délégations données au Maire par le conseil municipal :

Les membres du conseil municipal approuvent par 10 voix pour et signent la délibération n°2020-002 attribuant au maire les délégations nécessaires à sa fonction.

2. Composition de la commission d'appel d'offres :

L'assemblée délibérante désigne par 10 voix pour les membres de la CAO (délibération n°2020-003) comme suit :

Président : Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI, Maire

Les membres titulaires : Mme FABREGAT Emmanuelle, conseillère municipale

M. RAFFAELLI Dominique, 2^{ème} adjoint

Mme PASQUALINI Marie-Ange, 1^{ère} adjointe

Les membres suppléants : M. GARATTE Pierre, conseiller municipal

M. FONDACCI DE PAOLI Guy, conseiller municipal

M. CASU Dominique, conseiller municipal

3. Désignation d'un correspondant défense :

Le conseil municipal décide par délibération n°2020-004 (par 10 voix pour) de désigner M. BURGER Denis, conseiller en charge des questions de défense.

4. Désignation des délégués représentant la commune au sein du SIEEP :

Le conseil municipal décide (par 10 voix pour) par délibération n°2020-005, d'élire deux délégués SIEEP :

Délégué titulaire : M. GRATTE Pierre, Conseiller municipal, Ld Querciole 20246 RAPALE.

Délégué suppléant : M. BURGER Denis, conseiller municipal, Ld Piazza 20246 RAPALE.

5. Fixation du nombre de commissions municipales :

Les membres du conseil municipal décident (par 10 voix pour) par délibération n°2020-006 la création de 3 commissions :

1. Commission de l'urbanisme, des travaux et du développement durable
2. Commission de la culture, des sports, du tourisme et de la vie associative.
3. Commission d'action sociale et vie de quartier.

6. Désignation des membres des commissions municipales :

Le conseil municipal par délibération n°2020-007 décide (par 10 voix pour) de désigner les membres des commissions comme suit :

1. Commission de l'urbanisme, des travaux et du développement durable

Présidence : M. FONDACCI DE PAOLI Guy, conseiller municipal.

Membres : M. RAFFAELLI Dominique, 2^{ème} adjoint.

Mme FABREGAT Emmanuelle, conseillère municipale.

M. CASU Dominique, conseiller municipal.

2. Commission de la culture, des sports, du tourisme et de la vie associative.

Présidence : Mme GARATTE Marie-Catherine, conseillère municipale.

Membres : Mme PASQUALINI Marie-Ange, 1^{ère} adjointe.

M. CASU Dominique, conseiller municipal.

3. Commission d'action sociale et vie de quartier.

Présidence : Mme FABREGAT Emmanuelle, conseillère municipale. (quartier : Giunca)

Membres : M. SANCIU Jean-Claude, conseiller municipal. (quartiers : Pastino et Castinca)

M. BURGER Denis, conseiller municipal. (quartier : fundale)

7. Indemnités de fonction des élus « maire et adjoints » :

Le conseil municipal par délibération n°2020-008, approuve, par 10 voix pour, les indemnités de fonction du maire (991, 80 € (25,5% de IB 1027)) et des 2 adjoints (385,05€ (9,9% de IB 10227)).

8. Indemnités du receveur municipal :

Le conseil municipal décide par délibération n°2020-009 (par 10 voix pour):

de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
d'accorder l'indemnité annuelle de conseil se rapportant à la période d'activité au poste de receveur municipal,

que cette indemnité sera calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel, de lui sera attribuée,

de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

9. Autorisation de poursuite générale et permanente en matière de recouvrement sur budget principal ou annexe(s)

Le conseil municipal, par 10 voix pour, donne autorisation par délibération n°2020-10 au comptable du centre des finances publiques de Saint Florent, d'exercer des poursuites tant sur le budget principal que sur le ou les budgets annexes de la collectivité.

Fin du conseil à 11h45.